

31/12/16

Volume XV – Lettre 7

2 Tévéth 5777



www.deborah-guitel.com

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



- Définitions:**
- *blé'h* (plaque en métal posée sur une cuisinière électrique ou à gaz)
 - *plata* (plaque électrique dite "de *Chabbath*" à chaleur constante)
 - "*yad soledeth bo*" (que la main repousse) température comprise entre 40° et 45°C et à 71°C pour les cas où l'on doit être strict.

Rappel des 3 premières conditions à remplir pour pouvoir reposer un plat sur un feu (*'hazara*) :

- 1°) La nourriture ou le liquide (soupe, ...) doit être entièrement cuit.
- 2°) La nourriture ou le liquide doit avoir une température au moins égale à celle de "*yad soledeth bo*" d'après le *Me'haber* ou doit être encore chaud selon le *Rama*.
- 3°) La source de chaleur doit être couverte et en conséquence, on ne pourra reposer un plat que sur une *plata* ou un *blé'h*.

Le but des deux premières règles est d'empêcher la transgression de l'interdit de *bichoul* (cuire), car si la nourriture n'est pas entièrement cuite, elle continuera à cuire si on la repose sur le feu. De plus, un liquide refroidi est sujet à *bichoul*.

On ne doit pas reposer une soupe froide sur le feu, mais qu'en est-il d'un solide ?

En ce qui concerne l'interdiction de *bichoul* (cuire), la règle stipule que les liquides refroidis sont à nouveau sujets à *bichoul*, contrairement aux aliments solides entièrement cuits qui se sont refroidis.¹ Il semblerait donc que l'on puisse reposer des aliments solides froids sur une *plata* ou sur un *blé'h* (à condition que les autres conditions permettant la *'hazara* soient réunies). Il y a cependant une *ma'bloketh* (discussion) à ce sujet.

Selon le *Maguen Avraham*,² aucun aliment refroidi, même solide, ne peut être reposé sur le feu. Son avis est partagé par le *Rav Moché Feinstein*.³ Toutefois, le *Biour Hala'ha* rapporte et semble partager l'opinion du *Gaon* de Vilna, selon laquelle, il est permis de reposer un aliment solide.⁴

Il conviendra d'interroger son *Rav* à ce sujet.

Quelles sont les autres règles à respecter pour pouvoir faire 'hazara ?

Le *Choul'han Aron'h* indique clairement qu'il n'est permis de poser un plat directement sur une *plata* qu'en cas de retour sur le feu.

En conséquence, pour éviter le problème de *me'hzi kimvachel* (donner l'impression de cuire et non de reposer sur le feu), un plat retiré du feu et posé par terre, ne pourra être remis sur la *plata*, car cela peut donner l'impression qu'on l'y place pour la première fois de tout le *Chabbath*. En le posant par terre, on dissocie clairement le plat de la source de chaleur et on ne peut l'y reposer.⁵

Ceci est comparable au cas du plat rangé dans le réfrigérateur. La maîtresse de maison retire le plat de poulet de la *plata*, le sert et place le reste dans le réfrigérateur. Elle montre ainsi clairement qu'elle n'a aucune intention de le reposer sur le feu. Ayant des regrets, elle souhaite un peu plus tard ressortir le plat et le reposer sur la *plata*. *'Hazal* (nos Sages) nous enseignent que ce qu'elle veut faire équivaut à poser un plat sur le feu pour la première fois, ce qui est *assour* (interdit).

En conséquence, le *Me'haber* considère qu'un plat posé par terre ou rentré au réfrigérateur ne peut être reposé sur le feu, même si les autres conditions sont remplies.⁶

Qu'en est-il, si le plat a été posé sur le plan de travail ?

Selon le *Me'haber*, un plat posé par terre ne peut être reposé ensuite sur la *plata*. Ce n'est pas le cas d'un plat posé sur une chaise ou sur le plan de travail, dans la mesure où l'on considère qu'il n'y a pas eu de *silouk* (retrait du plat de la source de chaleur) total, dans ce cas.⁷

Cependant, selon le *Rama*, il convient de continuer de tenir le plat de nourriture ou de liquide jusqu'à son retour sur le feu. On démontre ainsi que le plat n'a jamais été dissocié du feu et qu'il y a eu une intention constante de l'y remettre.⁸

Comment servir un plat à partir d'une marmite que je ne peux lâcher ?

Il n'est pas nécessaire de tenir la marmite en l'air. Il suffit de la poser sur le plan de travail ou sur la table en s'assurant de la tenir d'une main pendant que l'on sert de l'autre. Aussitôt le service terminé, on peut reposer la marmite sur la *plata* ou le *blé'h*.⁹

Règle n°4: pour le Me'haber, il ne faut pas poser la marmite par terre ou la rentrer au réfrigérateur, alors que selon le Rama, elle doit être constamment tenue pour pouvoir la reposer sur le feu.

Qu'en est-il de la dernière règle ?

Le Rama ajoute qu'il faut avoir l'**intention** de reposer la marmite sur le feu. Cette règle n'est pas liée à l'interdit de *biboul*, puisque l'intention ne change en rien le statut de l'aliment, mais va permettre de différencier celui qui repose la marmite sur le feu de celui qui la pose pour la première fois. Le but est d'éviter le problème de *me'hzi kimmachel*.

Le *Me'haber* ne retient pas cette condition..

Règle n°5: Il faut avoir l'intention de reposer le plat solide ou liquide sur le feu.

Résumé : 1°) L'aliment doit être entièrement cuit

4°) La marmite doit être tenue en permanence

2°) L'aliment ne doit pas avoir refroidi

5°) Il faut avoir l'intention de le reposer

3°) Le feu doit être recouvert (uniquement *plata* ou *blé'h*)

[1] *Siman* 318:8

[2] *Siman* 253:36, cité dans *Michna Beroura* 253:68

[3] *Iggreth Moché Ora'h 'Hayim IV siman* 74-31

[4] Il y a une difficulté dans la mesure où le *Michna Beroura* 253:68 cite l'opinion du *Maguen Avraham* en omettant totalement le *Gaon* de Vilna.

[5] *Siman* 253:2

[6] Voir *Biour Hala'ha "velo hini'ha al"* où même si quelqu'un a l'intention de reposer le plat sur la *plata*, le *Me'haber* ne le lui permet pas s'il l'a posé par terre.

[7] Voir *Biour Hala'ha* ibid, basé sur le *Beth Yosseph*

[8] Cette opinion est basée sur l'avis de certains *Amoraïm* de la *Guemara*. Le *Me'haber* suit d'autres avis de la *Guemara*.

[9] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 1:18-2 & note de bas de page 53

Pirké Avoth V – 2 : " La déchéance du monde " d'après Rav Dovid Rosenfeld (Torah.org)

Dix générations d'Adam à Noa'h, pour faire savoir combien Il est lent à la colère, car toutes les générations continuèrent à L'irriter jusqu'à ce qu'Il amène sur elles le déluge.

Dix générations de Noa'h à Avraham, pour faire savoir combien Il est lent à la colère, car toutes les générations continuèrent à L'irriter jusqu'à l'arrivée d'Avraham qui reçut le salaire de toutes.

Comme déjà évoqué, le chapitre V des *Pirké Avoth* est formé de nombreuses listes. La 1^{ère} *michna* parlait des Dix Paroles par lesquelles D-ieu créa l'univers. Cette *michna* traite des premières générations de l'homme.

Nous savons très peu sur les habitants de l'époque antédiluvienne. Le grand Déluge a laissé peu de traces significatives de cet âge préhistorique. La vie, la culture et la société des anciens de cette ère ont été oubliés. Étaient-ils avancés ou primitifs, cultivés ou sauvages ? Avaient-ils hérités de la sagesse et des leçons d'Adam et Eve et vivaient-ils avec la connaissance de D-ieu ou avaient-ils régressé vers une existence animale primitive à la recherche de nourriture, d'abris et de conquête ? L'Écriture ne donne guère plus que la liste des noms et les durées de vie surnaturelles des chefs patriarcaux, nous laissant avec peu de connaissance de leurs vies et de leurs vraies natures.

Le chapitre VI de la Genèse nous fournit un bref résumé de la cruauté des générations qui précédèrent le déluge et les Sages nous en dessinent une image plus claire. La Genèse VI:2 nous indique que les « fils des seigneurs (nobles ou vrais anges célestes) virent les belles filles du peuple (ou les humains) et choisirent des femmes à leur goût ». Dans les versets 5 à 8 : « D-ieu vit que les méfaits de l'homme étaient nombreux et que le produit des pensées de son cœur était mauvais toute la journée ». D-ieu décida alors de détruire les hommes, « mais Noa'h trouva grâce aux yeux de D-ieu ». Enfin, le verset 11 : « Or la terre s'était corrompue devant D-ieu et remplie de violence et d'iniquité ».

Ainsi, le monde souffrait d'anarchie, de luxure et les mariages mixtes (peut-être du genre extraterrestre) étaient nombreux. Le *Talmud* écrit plus loin que les gens de l'époque accouplaient l'animal domestique à la bête sauvage, la bête sauvage à la domestique et l'une et l'autre à l'homme (*Sanhédrin* 108a). Comment les gens qui vécurent si près de la Genèse, qui ne pouvaient réellement pas ignorer D-ieu et Sa merveilleuse création parent-ils se laisser aller à une telle corruption et une telle débauche ?

Nos Sages élucidèrent cette question plus loin. Le *Talmud* rapporte : « La génération du déluge était arrogante à cause de tout le bien que D-ieu avait déversé sur elle » (*Sanhédrin* 108a). Le *Talmud*, en quelques brefs commentaires, dépeint là un peuple béni d'une bonté naturelle et d'une beauté physique. La terre était plus riche et plus abondante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les humains vivaient plus longtemps et menaient des vies plus fructueuses. Ils n'étaient entravés d'aucune faiblesse physique comme la vieillesse, l'arthrite, les hémorroïdes, les maux de dos, la myopie, etc... La chair était forte: ils étaient invincibles. Comment ont-ils réagi ? Comment utilisèrent-ils ces dons supérieurs dont D-ieu les avait bénis ?

La réponse pourrait être qu'ils vivaient totalement et entièrement pour eux-mêmes. Chaque homme ne s'occupait que de lui, en appréciant et en se livrant à tous les plaisirs que son cœur convoitait. Plutôt que d'utiliser le confort et leur bien-être physique comme aiguillons vers une élévation spirituelle, ils utilisèrent leur potentiel infini à leurs propres fins égoïstes. Ils sentaient leur invincibilité, ils n'avaient rien à craindre. Il n'y avait rien qu'ils ne pouvaient résoudre avec leur grande force et leur ingéniosité et rien pour les humilier devant D-ieu. Ils ne connaissaient pas les défis et les frustrations qui seraient plus tard, le sort de l'homme qui devrait lutter contre les éléments pour se nourrir, se vêtir et se loger et par conséquent ils ne voyaient aucune raison de se tourner vers D-ieu dans la prière. Ils vivaient la vie de la jeunesse éternelle, dans la poursuite sans fin des plaisirs physiques, sans les effets néfastes du vieillissement, ni de la proximité de la mort. Ils étaient éternellement virils et jeunes et ils ne furent jamais obligés de grandir. Et un tel monde laissait peu de place pour un D-ieu de la morale et de la responsabilité.

A la mémoire de Josiane Clémence Myriam DIMENSCHTEIN *bath* Zoubida Halévy (25 Kislev)
de Barou'h-Leizer ben Avraham BRAJZBLAT (8 Tévet 5698)
& de son épouse Guitel et de leurs enfants morts en déportation (10 Tévet)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL Tel 01.74.50.68.88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza